## LES NON-VOYANTS EXIGENT LA PRISE EN CHARGE DE LEURS DOLÉANCES

# Sidi-Saïd prend en charge le dossier

Un délai d'une semaine a été fixé pour «donner suite à la plate-forme de revendications» portée par les non-voyants de l'EPIH «ex-Enabros». Hier, une délégation représentant l'ensemble des travailleurs – non-voyants protestataires a été reçue par le secrétaire général de l'UGTA. Lors de leur entrevue, les deux parties, en l'occurrence le premier responsable de la Centrale syndicale et le secrétaire général du syndicat d'entreprise Enabros ont passé en revue la situation qui prévaut au sein de l'entreprise.

A cet effet, une commission mixte a été mise sur pied et aura pour principale mission de recueillir toutes les informations à même de trouver une solution aux doléances soulevées par les protestataires. Pour rappel, ces derniers exerçant au niveau de l'Entreprise publique d'insertion des handicapés (EPIH) sont en colère.

A l'origine, une circulaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale qui «met en doute l'avenir de leur entreprise». Et pour exprimer leur colère vis-à-vis de cette situation, ils ont décidé d'observer un sit-in au niveau de la Maison du peuple.

Au nombre de 500 personnes environ, les contestataires sont venus de partout exprimer leur ire. Pour un grand nombre d'entre eux, «c'est la fermeture de l'EPIH qui est visée à travers cette circulaire». Ladite circulaire datée du 25 novembre 2006 est qualifiée de «confuse» et «opaque».

«C'est une circulaire qui a pour objectif «l'élaboration d'un plan de recensement des travailleurs de l'EPIH», en les informant que «le gouvernement a décidé de consacrer aux travailleurs de cette entreprise une solution économique et sociale à travers leur intégration sociale et Ould Abbès ne leur a réservé pour l'instant que la sourde oreille.

«Les portes nous sont fermées», s'est indigné un syndicaliste. Dans ladite circulaire, le département d'Ould Abbès leur demande de lui fournir les listes des travailleurs qui peuvent être mis à la retraite, les travailleurs pouvant être intégrés dans les entreprises gérées par le secteur, les travailleurs qui veulent exercer une activité privée à travers la création des PME. Or, pour les travailleurs de l'EPIH, au nombre de 1248 fonctionnaires, «la circulaire est rejetée et dans la forme et dans le fonds».

**A. Bettache**

## LOI DOMANIALE

# Un texte anticonstitutionnel ?

***L'Assemblée populaire nationale a débattu, hier en plénière, le projet de loi modifiant et complétant la loi n°90-30 portant loi domaniale. Les députés du Parti des travailleurs, de loin les plus entreprenants à dénoncer le texte, ont poussé jusqu'à douter de sa constitutionnalité. Louisa Hanoune a plaidé la saisine du Conseil constitutionnel pour avis.***

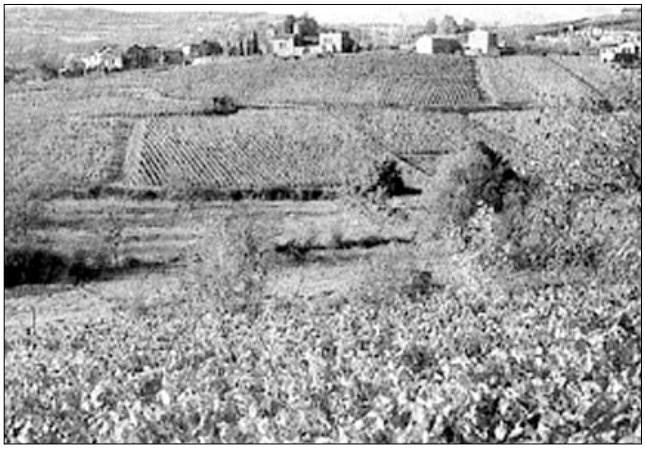

Photo : Samir Sid

**Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) -** Il n'y a pas que le reliquat d'une certaine orthodoxie socialiste, voire communiste, qui fait réagir de la sorte les parlementaires du Parti des travailleurs.

Leur dénonciation du projet de loi s'articule, outre le substrat idéologique qui, chez eux, fait de la défense du secteur public une position de principe, sur une interprétation d'une disposition constitutionnelle.

En effet, les députés du PT ont considéré le projet de loi en non-conformité avec l'article 17 de la loi fondamentale qui établit que «la propriété publique est un bien de la collectivité nationale (…)».

Se fondant sur l'interprétation de cet article de la Constitution, Louisa Hanoune a demandé la saisine du Conseil constitutionnel pour statuer sur la conformité ou non du projet de loi soumis à débat avec la Constitution.

La première responsable du Parti des travailleurs a, en outre, qualifié le projet de loi d'aussi dangereux que la loi sur les hydrocarbures votée en 2005.

«Si ce projet de loi venait à être voté, c'est le coup de grâce pour le pays. Le voter, c'est se débarrasser du lien qui cimente l'Etat», a-t-elle soutenu. Louisa Hanoune s'est même permis une outrecuidance à l'endroit du ministre des Finances en lui lançant un «Monsieur le ministre, vous semblez vivre sur Mars !», le reste des députés du parti qui ont eu à intervenir après elle se sont exercés à appuyer la revendication du retrait du projet. L'intention de vote est donc ainsi clairement déclinée par le PT. Le parti votera contre ou à tout le moins s'abstiendra.

Si le groupe parlementaire du PT s'est foncièrement déclaré contre ce projet de loi, les autres entités parlementaires ont préféré agir par l'injection d'amendements.

Ainsi, un député du RND, Boutouika Benhlima, a interpellé le ministre sur la nécessaire évaluation de ce qui a été déjà entrepris avant de lancer ce nouveau chantier législatif. «Comment expliquez-vous qu'il n'y a pas encore un plan cadastral pour Zéralda ?» a-t-il lancé à l'adresse du ministre, après s'être étonné qu'un opérateur ait bénéficié d'un terrain d'assiette de 4ha pour ériger un hôtel de 400 chambres.

Relevons que le projet de loi débattu hier à l'APN prend en charge la démonopolisation de la gestion du domaine public et introduit la possibilité de constituer des droits réels portant sur les ouvrages, constructions et installations de nature immobilière réalisés sur le domaine public artificiel et celui des ressources et richesses naturelles. Il élargit également la concession portant sur le domaine public et l'introduction de baux à long terme sur le domaine privé et la valorisation financière des biens domaniaux en prévisibilité de la vente ou de la location au plus offrant.

La vente de gré à gré en est retenue à titre dérogatoire.

**S. A. I.**

## INAUGURATION DEMAIN D'UNE IMPRIMERIE À OUARGLA

# Enfin, une large diffusion de la presse dans les régions du Sud !

***Une imprimerie étatique sera inaugurée demain à Ouargla. Ce qui permettra aux villes du Sud, privées jusque-là de la diffusion des quotidiens de presse, d'accéder à l'information après de longues années d'attente.***

Photo : Samir Sid

**F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) -** Cette infrastructure vient ainsi compléter le travail effectué par les imprimeries de la Société d'impression d'Alger (SIA), la SIE pour l'est du pays et la SIO pour les régions de l'ouest. Selon Mechatt Abdelkader, responsable à la SIA, ce projet, qui était en attente depuis bon nombre d'années, a été réalisé en l'espace de six mois. «Le ministre de la Communication a suivi personnellement ce projet pour qu'il soit réalisé dans les délais. Il couvrira six wilayas du sud qui sont Ghardaïa, Ouargla, El-Oued, Biskra, Tamanrasset et Illizi», explique notre interlocuteur. Les rotatives de l'imprimerie ont commencé à tourner le 3 mai à titre d'essai et ont permis de prendre déjà en charge des quotidiens comme *Liberté*, *El Moudjahid*, *El Massa*, *Horizons* et *El Nahar*. Ceci alors que le sud du pays devrait bénéficier d'autres infrastructures du genre. Un projet d'imprimerie est même déjà inscrit dans la wilaya de Béchar, selon les responsables de la SIA, permettant d'étendre la diffusion des titres de presse dans les régions enclavées du sud du pays. Interrogés sur la possibilité désormais de faire parvenir leurs titres dans le sud du pays, des représentants de la presse nationale ont exprimé leur satisfaction. Abdelkrim Ghezali, du quotidien *La Tribune*, notera qu'il était temps pour les régions du sud de bénéficier de la diffusion de la presse.

«Cela permettra de réduire les distances, comme les habitants du sud vont gagner un pas vers la citoyenneté. Pour des régions comme Tamanrasset et Adrar, la création d'une telle infrastructure s'imposait vu le manque qui s'est fait sentir ces dernières années. Ceci alors que ce pas reste minime par rapport aux besoins exprimés par la population», a déclaré M. Ghezali. Pour Farouk Belhabib, du quotidien *L'Authentique*, l'initiative de réaliser une imprimerie à Ouargla permettra aux habitants de la région d'avoir accès à l'information et de connaître leurs droits comme leurs devoirs. «Les habitants du sud deviendront ainsi des citoyens à part entière. L'Etat à travers cette initiative garantit ainsi le droit à l'information en mettant à la disposition des éditeurs une infrastructure de cette importance.

Sur cette dernière viendra aussi se greffer une activité économique et la naissance de nouveaux métiers. En revanche, se posera certainement le problème de diffusion en l'absence d'un circuit», souligne M. Belhabib. Pour Nadjib Stambouli, du journal *Le Jour d'Algérie,* toute nouvelle imprimerie augure d'un avenir meilleur pour les professionnels de la presse : «Nous accueillons cette initiative avec réconfort et satisfaction. Elle contribuera à la diffusion de l'information dans ces régions isolées sur le plan médiatique.»

**F.-Z. B.**